

Lillecte (« **Lislette** », « **Lifactere** »), **Olivier de**, seigneur d'Avalix en Saint-Nazaire (présent à la montre des 15 et 16 mai 1534)

La seigneurie d'Avalix paraît anciennement attestée. Elle est en effet associée à un droit de « juste », dû par le prieur du prieuré Saint-Jean-Baptiste de Saint-Nazaire, consistant en la fourniture de pintes de vin et de pains aux seigneurs de la Ville-au-Febvre, de Marsaint, d'Avalix, du Bois-Savary et du Len, toutes choses devant leur être remises entre la messe de minuit et la grand-messe de Noël.

La rareté de la documentation concernant cette seigneurie et la famille Lillecte qui lui est liée ne permet pas d'établir une généalogie.

Le 24 mars 1417 (n.st.), est mentionné Jean de « Lislette » (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1478).

Dans la réformation de la noblesse de la paroisse de Saint-Nazaire, effectuée vers 1426, figure dans la frairie d'Avalix Jouhan de Lifactere (LAIGUE, Arch. dép. Morbihan, 9 J 6, Saint-Nazaire et site « Archives remarquables ») qu'il convient de rapprocher de nos Lillecte et sans doute de Jean précédemment cité.

La documentation est ensuite des plus réduites. Citons un aveu rendu le 16 mars 1456 (n.st.) par Jean de Lillecte, au seigneur de Saint-Nazaire où sont indiqués l'« herbregement » d'Avalix, un colombier, 11 journaux et 44 boisseaux de terre, 275 hommées de vigne en complant, 8,5 hommées de pré, 4 « heraux de borgnes d'escluses », 22 sous 2 deniers de rente, 3 truellées de froment et une geline (Arch. dép. Loire-Atlantique, supplément féodal 1 E 684, f° 18 v0-99 v°).

Le 22 février 1461 (n.st.), est mentionné Jacques de Lillecte (*ibid.*, 98 5 105).

Le 28 janvier 1462 (n.st.), Jean de Lillecte le jeune, demeurant au village de la Ville-ès-Allain, rend aveu de ce qu'il tient à foi, hommages et rachat de la vicomté de Saint-Nazaire (*ibid.*, supplément féodal, 1 E 684, f° 119 v°-120).

Le 15 juin 1478, à la suite du décès, intervenu le 8 novembre, de Jeanne de Lillecte, un minu est présenté au vicomte de Saint-Nazaire par Jean Jego (?), époux de Jeanne de Lillecte, nièce de la défunte, y figurent 2 pièces de terre (*ibid.*, supplément féodal, 1 E 684, f° 73 v°-74).

Parmi ceux qui, le 28 février 1500 (n.st.), rendent hommage au vicomte de Saint-Nazaire pour des biens qu'ils tiennent de lui à foi, hommage et rachat, est enregistrée Jeanne de Lillecte, dame de Manaudour (?) (*ibid.*, supplément féodal 1 E 684, f° 70 v°)

Les 15 et 16 mai 1534, lors de la montre ; Ollivier de « Lislerte » est enregistré parmi les « comparans a pied » (transcription, f° 8 v°, et site « Archives remarquables »). Le 3 janvier 1536, le paraphe d'Olivier Leslette se lit au bas d'un acte passé devant la cour de Saint-Nazaire (*ibid.*, E 557).

Il est tentant de rattacher à cette famille Marie de Lislette qui, selon Régis de L'Estourbeillon (*La noblesse...*, p. 273), épouse Pierre Le Guennec. Celui-ci est veuf avant 1470 (FRESLON, Paul de, « Essai généalogique sur la famille Eder, *Revue de Beat et de Vendée*, XKV, 1912, p.54, Pierre Le Guennec « veuf avec postérité de Marie de Lislette et fils de Jehan le Quennec , archer à cheval de la Noblesse guérandaïse en 1467 ») ; de ce mariage est issu Alain Le Guennec. Pierre Le Guennec se remarie avec Guillemette Eder (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 17 f° 48 v°, 16 avril 1508).

Alain GALLICE, Charlotte FAUCHERAND

GALLICE Alain, FAUCHERAND Charlotte, « Lillecte (Lislette, lifactere), de », *Société des Amis de Guérande, Archives partagées, Dictionnaire des feudataires*, mis en ligne le 1^{er} mars 2024